



COMMUNE de
PUSY-EPENOUX

☎ 03 84 75 39 95

☎ 03 84 75 58 46

NOTE D'INFORMATION N° 11

Travaux d'aménagement du Bâtard par le SMETA du Durgeon et de ses affluents

La réunion publique de présentation du projet de restauration du Bâtard a eu lieu le mercredi 11 février 2015 en mairie de Pusy et Épenoux.

Une enquête publique se déroulera également en Mairie de Pusy et Épenoux du vendredi 3 avril au mercredi 6 mai 2015 ; les dates de présence du commissaire enquêteur seront affichées ultérieurement.

Recensement

Le recensement s'est achevé le 14 février 2015. Nous sommes 547 Pusypenoises et Pusypenois. Nos remerciements à notre coordonnatrice Sylvie BONNET et à notre agent recenseur Fabrice BERTOT pour leur implication et leur excellent travail.

Journée du Savoir-Faire : 1^{er} mars 2015

Voir feuille ci-jointe.

Inscriptions scolaires : 13 mars 2015

Les inscriptions en maternelle pour le RPI Pusey/Pusy/Charmoille pour la rentrée 2015 se feront le **vendredi 13 mars 2015** de 16 h à 18 h à l'école de Pusey.

Merci de vous munir :

- Des photocopies du livret de famille,
- Des photocopies de vaccinations de l'enfant,
- D'une photo d'identité.

En cas d'empêchement : 03. 84.76.46.84

Repas des Ainés :

Le 15 mars 2015 à 12 h 15 à la salle des fêtes

Elections Départementales

1^{er} tour : 22 mars 2015

2^{ème} tour : 29 mars 2015

Mairie annexe de 8 h 00 à 18 h 00.

Journée Pêche à la truite : 11 avril 2015

L'association de la Gestion du plan d'eau organisera sa Journée Pêche le **11 avril 2015**.

Midi : barbecue, sandwiches, boissons.

Si le temps ne le permet pas, la journée sera reportée au 18 avril 2015.

.../...

Cavalcade du Printemps : 25 avril 2015

Cette année, les associations et la municipalité ont décidé de participer au Carnaval qui aura lieu le **samedi 25 avril 2015** après midi (et non plus le 28 mars 2015, comme déjà évoqué) avec défilé dans les rues de Vesoul à partir de 16 h, suivi d'un repas et d'un bal à la salle Parisot.

Si vous désirez rejoindre le petit groupe de bénévoles qui vont préparer le char et les costumes, vous pouvez contacter Sylvie à la mairie.

Nous vous attendons nombreux pour cette importante manifestation.

Le bal pour l'élection de miss carnaval aura lieu quant à lui le **dimanche 8 mars 2015** (14 h-18 h).

Les jeunes filles de Pusy peuvent se présenter.

Mardi 14 juillet 2015

Journée festive organisée par l'ACLPE avec :

- Matin : Parcours de marche
- Midi : Repas campagnard avec cochon à la broche
- Après-midi : Jeux autour de la salle des fêtes

Réservez cette date et invitez vos amis pour passer une agréable journée.

PACK Jeunes

Vous avez moins de 26 ans, le Conseil Général vous accompagne avec le Pack Jeunes :

- Un coup de pouce pour votre premier logement,
- Aide au financement de permis B,
- Mobilité professionnelle avec les lignes Saônoises,
- Pratique du sport en club au collège,
- Recherche d'un stage.

Pour tout renseignement sur ces 5 mesures complémentaires à la politique jeunesse du Conseil Général de la Haute-Saône ; s'adresser auprès de Sylvie au secrétariat de mairie ou sur www.cg70.fr.

Anciens Combattants

Vous détenez, soit la carte du combattant, soit le Titre de Reconnaissance de la Nation, rejoignez les rangs de la Section des Anciens Combattants de Pusy, Charmoille, Pusy-Épenoux. Quel que soit le conflit auquel vous avez participé (39/45, TOE, Indochine, AFN, Missions extérieures, Opex). Venez maintenir un esprit de camaraderie entre nous et autour de nous. Vous participez également à transmettre le devoir de mémoire. Renseignez-vous auprès de :

| | | |
|-------------------|----------------|----------------------------------|
| Jean-Marie SAUGET | 03.84.76.56.11 | Président (Pusey) |
| Georges ECREMENT | 03.84.76.42.76 | 1° vice-président (Pusey) |
| Raymond RONDOT | 03.84.76.44.28 | 2° vice-président (Charmoille) |
| Georges ROBIN | 03.84.75.20.92 | 3° vice-président (Pusy-Épenoux) |

Salle des fêtes

Pensez d'ores et déjà à votre éventuelle location de la salle des fêtes pour l'année 2016.

Suite à une forte demande des extérieurs, je tiens à privilégier les habitants de la commune ainsi que les associations.

Le Maire et le Conseil Municipal,

